

# FO PM

## POLICE MUNICIPALE

ASVPs#GARDES-CHAMPETRES#POLICIERS MUNICIPAUX

MARS/AVRIL 2021

### FO PM : UN DÉBUT DE PRINTEMPS STUDIOUX !

QUI NE RÊVERAIT PAS DE SE CALER SUR LA SAISON AVEC L'ARRIVÉE DES BEAUX JOURS ?...  
A QUAND LES "BEAUX JOURS" POUR NOS REVENDICATIONS !?

29 MARS/27 AVRIL : FO PM SE CONCERTE EN TRAVAUX

15/04/2021 : 1ÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION  
"DEVELOPPEMENT NATIONAL"

### FO PM DANS LES INSTANCES NATIONALES

10 MARS : VISIO C.N.O (CONSEIL NATIONAL D'ORIENTATION DE LA FPT)

31 MARS : INTERVENTION AU COMITE NATIONAL DE LA FÉDÉRATION SPS :  
1ER BILAN SEMESTRIEL

### FO PM PLUS QUE JAMAIS DANS LE SOUTIEN DES STRUCTURES.

CONCERTATIONS ET GROUPE DE TRAVAIL... PARIS 2021 !!!

5 ET 10 MARS, 1ER ET 2 AVRIL : VISIO-RYTHME OU "PRESENTIEL" DU  
SYNDICAT VILLE DE PARIS

6 AVRIL : COMITÉ DE SUIVI AVEC LEUR HIÉRARCHIE

28 AVRIL : AUTRE TRIPARTITE AVEC L'ADMINISTRATION SUR LE PROJET DE  
DÉCRET DEVANT CRÉER LES 3 CORPS DE LA PM PARISIENNE

**MAIS AUSSI** AU TRAVERS DES RASSEMBLEMENTS ET GRÈVES :  
NANTES LE 12 MARS ET RENNES LE 25 MARS

#### SOMMAIRE

1-4 FO PM :  
ACTION !  
RÉACTION !

5-7 INTERVIEW  
D'UNE PM RURALE:  
PM à PRECIGNE  
(Sarthe) & son Maire

8-FOCUS  
JURIQUE

CONSEIL D'ETAT DU  
09/11/2018

9- RECRUTEMENT :  
LA "RECO-RESEAU"

PACKAGE DE  
BASE LIENS &  
CORRESPONDANCE

**FOPM : LA DÉLÉGATION PRÉSENTE SUR LE TERRITOIRE !**  
PARTOUT OÙ CELA A ÉTÉ RENDU POSSIBLE ! LE "PREFERENTIEL" VA AU "PRESENTIEL" !

## FOPM EN RECUEIL DE SOUTIEN

EN "INTRA-MUROS" AVEC L' UNITÉ SGP FO CAR ENSEMBLE, NOUS SOMMES PLUS FORTS !

**9 MARS** : PARTICIPATION AU COMITE REGIONAL "UNITÉ SGP POLICE" FO LANGUEDOC - ROUSSILLON  
MAIS AUSSI AVEC EUX EN "RETOUR" DE SOUTIEN LE 19 MARS À METZ / NANCY  
STOP AUX VIOLENCES CONTRE LES POLICIERS #

**26 AVRIL 2021** : RASSEMBLEMENTS PARTOUT EN FRANCE EN HOMMAGE A STEPHANIE

## POLITIQUE

**8 MARS** : VISIO ENTRE LES O.G  
REPRÉSENTATIVES PM ET L'ASSEMBLEE  
NATIONALE.

RENCONTRE AVEC RÉMY POINTEREAU, SÉNATEUR  
DU CHER ET CO-RÉDACTEUR DU RAPPORT (FINAL)  
D'INFORMATION : "L'ANCRAGE TERRITORIALE DE LA  
SÉCURITÉ INTÉRIEURE"

**15 AVRIL 2021** : AUDIENCE AVEC LE  
VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION OCCITANIE

**22 AVRIL 2021** : AUDIENCE AVEC LE  
DÉPUTÉ DE L'AUDE, ALAIN PEREA  
ET DE NOMBREUX AUTRES RDV EN ATTENTE !



FOPM S'INSCRIT DANS LA COMM

**FOPM**  
POLICE  
MUNICIPALE

**12 AVRIL 2021** :

NOUVEAU LOGO DE LA SECTION



**19 AVRIL 2021 : NOUVEAU BANDEAU**

**AVEC LA PROFESSION :**  
**TRACTS :**

**7/04/21 :** "COMMENT DIRE... ? ÇA DÉMARRE MAL !!!

**12/04/21 :** "LA LOCOMOTIVE FOPM TOUJOURS SUR LES RAILS"

**20/04/21 :** "LOI SECURITE GLOBAL : LE CONSTAT SOCIAL"

**29/04/21 :** "FUTURE P.M PARISIENNE : LE COMPTE N'Y EST PAS DU TOUT !!!" (INTER-SYNDICALE AVEC LA CGT)

**29/04/21 :** "STOP AUX MENSONGES" (FOPM VILLE DE NANCY)

**18/03/21 :** SORTIE DU "4 PAGES" # JANVIER/FÉVRIER 2021

**19/03/21 :** GROUPES DE TRAVAIL ET PROPOSITIONS AU CABINET DU 1ER MINISTRE AU BEAUVAU DE LA SECURITE

**7/04/21 :** STOP AU MÉPRIS DES POLICIERS MUNICIPAUX

**23/04/21 :** ATTENTAT AU COMMISSARIAT DE RAMBOUILLET

**25/04/21 :** HOMMAGE À LA POLICIÈRE ASSASSINÉE PAR YVES VEYRIER

**25/04/21 :** TOUS UNIS, TOUS TOUCHÉS, SANS BANNIÈRE, NI DRAPEAU

**26/04/21 :** FOPM TRAVAILLE AVEC LA SÉNATRICE DE LOZÈRE POUR UNE PROPOSITION DE LOI

**AVEC SES ADHÉRENTS :**

**15/03/21 :** 1ÈRE REUNION D'INFO EN DÉPARTEMENT GD 34

**25/03/21 :** COMITÉ RÉGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON. "LDG": DIRECTIVES POUR LES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX FOPM

**15/04/21 :** PRÉSENTATION TEST DE LA MÉTHODOLOGIE "DÉVELOPPEMENT" REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

**AVEC LA FÉDÉRATION & LA CONFÉDÉRATION MAIS AUSSI TOUTE LA PRESSE NATIONALE, ÉCRITE, AUDIOVISUELLE ET RADIOPHONIQUE :**

**MULTIPLICATION DES COMMUNIQUÉS :**

**12/03/21 :** FOPM DANS LES MINISTÈRES

# FOPM TOUJOURS PRESENT AU COEUR DES NEGOCIATIONS



10 MARS :

"CONTRE-LA MONTRE " PARISIEN  
D'UNE DÉLÉGATION ARRIVANT DES  
"4 COINS DE L'HEXAGONE"

LE MATIN, RENCONTRE AVEC  
CHRISTIAN ESTROSI, EN "LIVE &  
EXCLU" : RÉÉLU PRÉSIDENT DE  
LA CCPM

L'APRÈS-MIDI, RDV  
AU MINISTÈRE DE  
L'INTERIEUR ET RDV À  
MATIGNON



6 AVRIL :

ECHANGE AVEC LE MINISTÈRE  
DE LA TRANSFORMATION ET DE  
LA FONCTION PUBLIQUE SUR LES  
TRAVAUX THÉMATIQUES : "VOLET  
SOCIAL" AVEC LE 1<sup>ER</sup> MINISTRE



Bonjour BERNARD,

## PEUX-TU TE PRÉSENTER ET PRÉSENTER TA COMMUNE ?

Je suis marié, 3 enfants. Je suis policier municipal depuis 13 ans. Auparavant, j'étais Officier de Police Judiciaire en Gendarmerie et j'ai servi notamment Outre-mer et pour les nations-unies.

Je suis arrivé par mutation à Précigné le 01/01/2021. Je travaillais déjà avec cette commune (30%) dans le cadre d'une police pluri communale avec deux autres communes.

J'étais le seul agent de ce service.

A la demande du maire de Précigné, j'ai accepté d'intégrer exclusivement cette collectivité.

J'y suis le seul policier municipal, secondé par un ASVP (en maladie longue durée).

Cette commune de 3000 habitants est très étendue. Très active, elle dispose de nombreux équipements (Salle des fêtes, stade, piscine, groupe scolaire élémentaire et primaire public et privé...). Un projet de vidéoprotection est en cours.

## INTERVIEW DE NOTRE COLLÈGUE BERNARD, POLICIER MUNICIPAL À PRÉCIGNÉ ET DE SON MAIRE : "UN REGARD" DEPUIS LE QUOTIDIEN D'UNE PM RURALE !

### COMMENT AS-TU GÉRÉ CETTE SITUATION INÉDITE DEPUIS MARS 2020 ?

En s'adaptant au gré des directives gouvernementales et des situations. Il y a eu une forte demande d'explication de ces mesures par la population. Le milieu sportif et associatif, fortement impacté, était également preneur d'informations et surtout de visibilité.

Il fallait faire preuve de pédagogie et parfois de fermeté. Il n'a pas toujours été facile d'être parmi l'un des seuls à travailler de manière présentielle mais comme je l'ai dit, il fallait s'adapter. Heureusement, j'ai toujours eu les équipements de protection nécessaire (masque, gel hydroalcoolique) et le mot d'ordre du premier édile de la commune était de ne pas se mettre en danger

### QUELLE EST UNE JOURNÉE TYPE DANS TON POSTE ?

Ce poste est atypique dans le sens où je gère également le service d'urbanisme.

Pour être clair, il s'agit à la fois d'une demande de l'élu mais également de mon souhait.

J'y trouve un intérêt intellectuel et professionnel. Ayant déjà des connaissances dans ce domaine, je m'y retrouve. Par ailleurs, je pars également du principe que la police de l'urbanisme fait partie de la police municipale et cela m'aide de connaître intégralement les dossiers.

Les autres missions étant principalement les missions de sécurité, tranquillité et salubrité publique (querelle de voisinage, dépôt illicite de déchets, occupation illégale du domaine public, zone de sta-

tionnement...)

Sans oublier la partie administrative (convention de coordination, formations, demande de subvention au titre des amendes de police...)

Je suis pour cela disponible en semaine toute la journée. Exceptionnellement, il peut arriver que je travaille le week-end sur un événement planifié mais il ne faut pas perdre de vue qu'étant seul policier municipal, cela impacte fortement la disponibilité hebdomadaire.

### **QUELS MATÉRIELS AS-TU POUR TRAVAILLER ET COMMENT TROUVES-TU TES CONDITIONS DE TRAVAIL ?**

Je dispose bien évidemment de mon propre bureau ainsi que l'outil informatique nécessaire.

Un véhicule de police sérigraphié m'est attribué. J'ai également mis en place la verbalisation par procès-verbal électronique.

Je suis équipé de l'armement de catégorie B et D (arme à feu PSA 9mm, Tonfa et bombe lacrymogène).

Mes conditions de travail sont donc bonnes et j'en remercie les élus.

### **CONCERNANT L'ARMEMENT, NE DEVRAIT-IL PAS ÊTRE OBLIGATOIRE POUR TOUS LES PM ?**

Pour moi, la question est simple. Dans le cadre de mes missions de police, je ne vois pas comment je peux assurer la sécurité d'autrui et la mienne sans armement. Agissant en uniforme et sur la voie publique, une mission « anodine » peut vite se transformer en mission dangereuse sans vous laisser le temps d'appeler au secours...

Peut-on imaginer que les forces de sécurité étatiques interviennent sur un différent de voisinage sans armement. Pas un instant.

D'ailleurs, je rappelle que j'ai été le premier policier municipal à être armé en Sarthe en 2015 et que cette demande était tout à fait légitime aux yeux de Mme la Préfète.

C'est pourquoi je pense bien entendu que l'armement devrait être obligatoire.

### **AS-TU DES RELATIONS AVEC LES DIFFÉRENTES PM DES ALENTOURS ?**

L'échange est indispensable. Afin de chacun puisse se tenir à jour de la réglementation, de l'évolution de la profession, il est nécessaire de créer et maintenir ce réseau professionnel. Au-delà, l'échange « corporatiste » est rassurant et épanouissant. Notre société allant toujours trop vite, nous devons partager notre savoir et idées.



### **QUE PENSES-TU DES NOUVELLES PRÉROGATIVES QUI POURRAIENT NOUS ÊTRE DONNÉES SUITE AU PROJET DE LA LOI DE SÉCURITÉ GLOBALE ?**

Il s'agit toujours d'une question d'équilibre et de moyens. Je n'y suis pas opposé mais il faut avant tout mettre sur la table des négociations le volet social. J'ai toujours été surpris que les sapeurs-pompiers professionnels possèdent leur propre filière spécifique et non les policiers municipaux. Je ne comprends pas pourquoi un agent technique puisse bénéficier d'un avancement favorable alors que l'on impose des règles de quota aux policiers municipaux. Par exemple et à titre personnel, je ne vois pas pourquoi un agent seul sur une collectivité de petite ou moyenne taille est bloqué pour son avancement alors qu'il fait le même travail qu'un chef de service de police municipale puisqu'il fait TOUT.

Quelles sont tes relations avec la GN ?

Excellente et dans le cadre d'une convention de coordination.

C'est surtout une question de relations humaines qu'il faut savoir entretenir. La police municipale a besoin de la gendarmerie mais la gendarmerie a aussi besoin de la police municipale.

## **Monsieur le Maire, bonjour,**

Tout d'abord, je vous remercie d'avoir autorisé Bernard à répondre à nos questions mais également à y participer.

### **POUVEZ-VOUS ME DIRE SI LA FONCTION DE MAIRE A CHANGÉ DEPUIS CES DERNIÈRES ANNÉES ET QUELS EN SONT LES ÉLÉMENTS ?**

J'ignore si la fonction de maire a changé ces dernières années, car je n'entame que mon second mandat. Je pense qu'il faut appréhender cette fonction différemment que l'on soit dans une ville grande ou moyenne, ou une commune rurale.

Les contraintes sont les mêmes que celles qu'évoque Bernard pour un policier municipal seul. Dans une commune rurale, le maire fait tout, il est responsable de tout et doit emmagasiner toutes ces règles administratives, ces lois, sans aucun filtre.

### **QUE VOUS APPORTE BERNARD DANS LA VIE DE LA COLLECTIVITÉ ? ET AVEZ-VOUS UN PROJET DE RENFORCER VOTRE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE ?**

Jusqu'en 2014, les élus n'avaient pas cette ambition de police municipale, mais les choses ont changé, avec le désengagement de l'Etat. La baisse des effectifs dans la gendarmerie et la police, l'amélioration des conditions de travail de ces personnels entraînent forcément une présence moindre sur nos communes.

Nous sommes comme les grandes villes confrontés à la petite délinquance (dégradations – destructions), aux problèmes liés au stationnement et surtout aux différends entre particuliers et toutes les autres missions de sécurité, de tranquillité et salubrité publique.

Bernard, nous permet d'apporter des réponses instantanées. Sa formation dans les différents domaines nous assure une polyvalence utile à notre collectivité et une meilleure réactivité.

Nous n'avons pas le projet de renforcer notre police municipale.

### **NOUS VOYONS QUE BERNARD EST ARMÉ. POUVEZ-VOUS NOUS DIRE POURQUOI VOUS AVEZ DEMANDÉ L'ARMEMENT DE VOTRE PM SEUL EN POSTE ?**

Comment peut-on imaginer protéger, défendre ou se défendre et riposter à mains nues !

A l'heure de Vigipirate renforcé, le policier municipal est souvent le primo intervenant, et ce sur tout type d'événement.

### **ET QUE PENSEZ-VOUS DES MAIRES QUI METTENT LEUR PM SUR LA VOIE PUBLIQUE SANS MOYENS DE PROTECTION ET DE DÉFENSE ?**

Ils sont totalement éloignés des maux de notre société et je les juge irresponsables. Les délinquants sont armés, les armes semblent circuler librement dans certains quartiers et nous nous opposerions à ce que nos policiers municipaux soient armés !

Certains partis politiques pensent qu'il ne faut pas se substituer à l'Etat pour les missions régaliennes, mais ils n'ont eu de cesse que de supprimer des effectifs ou d'affliger ces différents services de missions non essentielles.

Je vous remercie d'avoir accepté de répondre à nos questions.

PRÉSENTÉ PAR NOTRE RÉFÉRENT  
RÉGIONAL ET MEMBRE DU BUREAU  
NATIONAL, STÉPHANE POMMEREUL  
(stephane.pommereul@orange.fr)

# FO FOCUS JURIDIQUE

## PTM PAR THIERRY BIVILLE



Conseil d'État, 09/11/2018, 417240

Le 26 mai 2014, sur le fondement de l'article L. 511-2 du code de la sécurité intérieure, le substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Blois a prononcé le retrait de l'agrément de M. A...en qualité d'agent de police municipale.

Pour rappel, l'article L. 511-2 du CSI dispose :

« [...] L'agrément peut être retiré ou suspendu par le représentant de l'Etat ou le procureur de la République après consultation du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale. **Toutefois, en cas d'urgence, l'agrément peut être suspendu par le procureur de la République sans qu'il soit procédé à cette consultation.** »

Par un jugement du 20 octobre 2015, le tribunal administratif d'Orléans a annulé cette décision au motif de l'incompétence de l'auteur de l'acte, faute de délégation de signature du procureur de la République à cet effet.

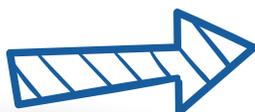
Le garde des sceaux, ministre de la justice demande l'annulation de l'arrêt du 10 novembre 2017 par lequel la cour administrative d'appel de Nantes a rejeté l'appel qu'il avait formé contre ce jugement.

C'est ainsi que le Conseil d'Etat considère, entre autres, qu'aux termes de l'article L. 122-4 du code de l'organisation judiciaire : "**Tout magistrat d'un parquet ou d'un parquet général peut exercer les fonctions du ministère public au sein de ce parquet**" ; qu'en vertu de ces dispositions, **les décisions prises en matière d'agrément des agents de police municipale sur le fondement des dispositions précitées de l'article L. 511-2 du code de la sécurité intérieure par le procureur de la République peuvent également être prises par tout magistrat du parquet placé sous l'autorité de celui-ci ; Par suite, qu'en jugeant que la décision de retirer l'agrément d'un agent de police municipale ne pouvait être prise par le substitut du procureur de la République sans délégation de signature à cet effet, la cour administrative d'appel a commis une erreur de droit qui justifie l'annulation de son arrêt ;**

*Partant, chacun des magistrats du ministère public qui sont chargés de requérir l'application de la loi et de conduire l'action pénale au nom des intérêts de la société dispose de la compétence de suspendre l'agrément du procureur de la République.*

Section Nationale FORCE OUVRIÈRE Police Municipale

☎ thierry.bivillefo30@gmail.com



## RECRUTEMENT : LA SELECTION DU MOIS !

LA "RECO-RESEAU" PAR FRANCE LECLERCQ

2 recrutements à DIGNE-LES-BAINS  
dès 2021 1 autre en 2022

MAIS plus "officiellement", dans le 04, ce sont aussi actuellement des postes à pourvoir à : FORCALQUIER, MANOSQUE, MALIJAI, MOUSTIERS-ST-MARIE... N'hésitez pas à nous contacter !

SG ADJOINTE DE LA SECTION NATIONALE  
JOIGNABLE POUR FOPM :

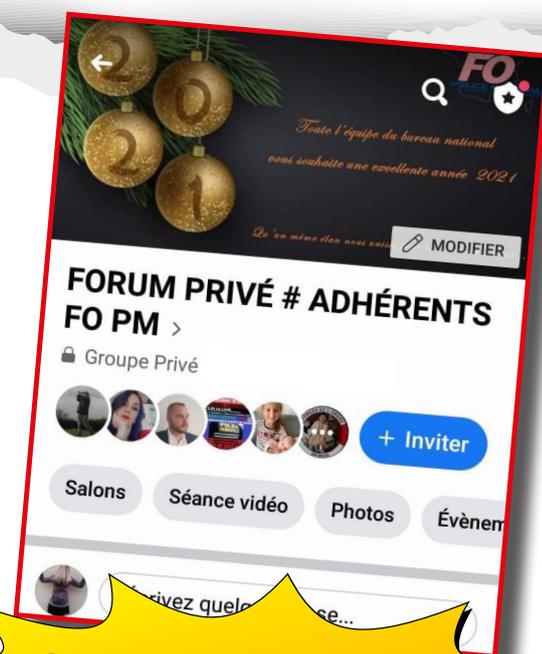
[fo-policesmunicipalesdu04@orange.fr](mailto:fo-policesmunicipalesdu04@orange.fr)

## → OÙ RETROUVER NOTRE ACTU ?...

nos communiqués, nos comptes-rendus  
nos annonces de rendez-vous  
nos articles de presse, nos liens médias  
nos lettres ouvertes...

- SUR LE SITE DE NOTRE FEDE !
- SUR NOTRE PAGE FACEBOOK FOPM
- ET POUR NOS ADHÉRENTS SUR NOTRE NOUVEAU FORUM PRIVÉ

EN VOUS RAPPROCHANT  
DE VOS GROUPEMENTS DEPARTEMENTAUX  
ET LEURS SYNDICATS DE BASE EXISTANTS



FAITES UNE "DEMANDE D'AJOUT"  
ET RETROUVEZ LA "FAMILLE"  
FO ! (QUESTIONS JURIDIQUES,  
RECRUTEMENTS, REVUE DE  
PRESSE...)

# FOPM

LE SYNDICAT N°1 DES POLICIERS MUNICIPAUX

Fédération des personnels des services publics  
et des services de santé FORCE OUVRIERE

153-155 rue de Rome 75017 PARIS

06 43 23 54 37 - 06 83 29 01 60

contactfopm@gmail.com

Retrouvez-nous sur  tapez FOPM et sur [www.foterritoriaux.fr](http://www.foterritoriaux.fr)

SYNDIQUEZ-VOUS ET  
ENTREZ DANS NOTRE RESEAU !

contact syndicat